

**PROCES-VERBAL  
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE LEZ-FONTAINE**

**MARDI 4 DECEMBRE 2018**

Convocation :  
29 novembre 2018

Date d'affichage :  
5 décembre 2018

Présents : Sandrine CORRIER, Christophe DECHERF, Philippe HANOT, Jérôme HONORE, Sylvain JOURDAIN, Véronique NICQ, Sandrine VINCENT

Absents excusés : Sébastien DEMANEZ, Gwladys LEBLANC, Julien VIARD

Secrétaire de séance : Sandrine VINCENT

Après avoir vérifié que le quorum était atteint, le maire donne lecture de l'ordre du jour.

1) **Signature du procès-verbal de la réunion de conseil du 4 octobre 2018.**

2) **Présentation du document de valorisation fiscale de la commune :**

Monsieur MICHALAK, nouveau trésorier de Solre-le-Château a été reçu en mairie lundi 3 décembre après-midi. Il a présenté le document de valorisation financière et fiscale de l'année 2017.

On relève une grande stabilité des recettes et des dépenses de fonctionnement sur la période 2015/2017.

Le taux de réalisation des recettes de fonctionnement s'établit à 121% en 2017, ce qui traduit un volume de recettes réelles supérieur aux prévisions du budget. La situation est compréhensible dans la mesure où les montants des dotations de l'Etat sont communiqués après que le budget ait été voté.

De même, le taux de réalisation des dépenses (84%) est inférieur aux prévisions du budget.

Dans un souci de sécurité, le maire préfère proposer au vote du conseil un volume de recettes inférieur aux sommes perçues et un volume de dépenses supérieur aux réalisations effectives, tout en préservant le caractère sincère du document.

La capacité d'autofinancement nette qui mesure la capacité de la commune à dégager au niveau de son fonctionnement des ressources propres pour financer ses dépenses d'équipement, après remboursement des emprunts présente un caractère de stabilité pour les mêmes exercices analysés. Relativement faible, elle oscille entre 15.000 et 20.000 € et incite à une réelle prudence dans la prévision des investissements

L'encours des dettes qui s'élevait à 95.833 € au 31/12/2014 se réduit régulièrement et atteint 51.095 € au 31/12/2017.

Les taux communaux des impôts locaux n'ont pas évolué depuis 2012.

Au final, les comptes de la commune sont gérés de façon responsable, dans le respect de l'orthodoxie budgétaire. L'objectif pour la fin du mandat consiste à constituer une trésorerie suffisante qui permettra de faire face aux projets futurs.

### **3) DELIBERATION : indemnités de conseil et de budget allouées au Trésorier**

#### ***Indemnité de conseil***

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 prévoit l'attribution d'une indemnité de conseil aux Comptables du Trésor exerçant des fonctions de Receveur Municipal, et autorisés à fournir aux collectivités territoriales des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable.

Son montant est calculé conformément aux dispositions de l'article 4 de l'arrêté précité (application du barème à la moyenne des dépenses réelles des 3 derniers exercices) et son attribution est fixée en pourcentage de ce montant.

#### **Taux proposé : 100 %**

A titre indicatif, le montant de l'indemnité de conseil s'élève à 238,13 euros en 2018.

**Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition.**

#### ***Indemnité de budget***

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 prévoit l'attribution d'une indemnité pour la confection des documents budgétaires aux comptables du Trésor exerçant des fonctions de receveur municipal.

Son montant est fixé à 30,49 € pour les communes ne disposant pas d'un secrétaire de Mairie à temps plein.

**Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition.**

#### **4) Situation de trésorerie – modifications budgétaires.**

Certaines dépenses n'étaient pas attendues en début de mandat, donc non prévues dans le budget primitif.

Il y a lieu de procéder à une décision modificative comme suit :

#### **Section de fonctionnement**

<b>Chapitre Article Désignation</b>	<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
	<b>Baisse des crédits</b>	<b>Hausse des crédits</b>	<b>Baisse des crédits</b>	<b>Hausse des crédits</b>
615221 Entretien et réparation bâtiments publics	- 700,00 €			
6542 créances éteintes		+ 700,00 €		
<b>Total</b>	- 700,00 €	+ 700,00 €		
<b>Total général</b>	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

**Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition.**

#### **5) DELIBERATION : renouvellement de bail : M. Ludovic DENET**

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil que le bail communal établi au nom de Monsieur Ludovic DENET, à la date du 25 novembre 2009 est arrivé à expiration et qu'il convient de le renouveler.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de renouveler le bail comme suit :

36a 05ca concernant la parcelle cadastrée section U 643

Concédé à bail pour neuf années courant du 1<sup>er</sup> janvier 2019 jusqu'au 31 décembre 2027.

Montant du bail : 42,48 € indice 103,05.

Le recours à une caution demeurant désormais optionnel, aucune caution ne sera exigée du preneur.

Le conseil charge le maire de procéder au renouvellement dudit bail.

**Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition.**

#### **6) Programme CAS-FACE, électrification rurale.**

Le problème des micro-coupures affectant le réseau électrique villageois n'est toujours pas réglé.

Par courrier du 12 novembre 2018, le Président du syndicat d'électricité de l'arrondissement d'Avesnes demande de faire connaître les travaux souhaités dans le cadre du renforcement et de la sécurisation des réseaux.

En réponse dont copie ci-dessous datée du 22 novembre 2018, le maire a demandé que les travaux nécessaires au retour à un fonctionnement normal sur le réseau soient engagés.

*Monsieur le Président,*

*En réponse à votre courrier du 12 novembre 2018, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que, depuis le second semestre 2016, la commune est confrontée fréquemment à des baisses de tension affectant notamment sa rue principale (rue du général de Gaulle), mais aussi l'ensemble de son réseau.*

*Par courriers du 2 décembre 2016, 2 février, 30 octobre et 5 décembre 2017, cette situation préjudiciable a été portée à la connaissance du syndicat.*

*Durant la même période, les services d'ENEDIS ont été également alertés. Suite à un dernier courriel du 17 octobre 2018, M. Philippe FLOURE, responsable d'équipe Réclamations auprès de la Direction Régionale Nord-Pas de Calais d'ENEDIS, m'a adressé un courrier, dont copie est jointe à la présente, dans lequel il reconnaît l'existence de nombreuses micro-coupures sur la période d'avril à septembre 2018, anomalies qu'il qualifie de normales...*

*Non spécialiste de ces questions, j'ai pris connaissance du Projet Annuel de Performances - Programme n° 793 - électrification rurale dont l'objectif consiste, comme vous le savez, à soutenir les travaux de renforcement, enfouissement et sécurisation des réseaux électriques en résorbant les départs mal alimentés.*

*Dans son rapport annuel 2018, la Cour des Comptes définit les DMA comme départs desservant au moins un client subissant des chutes de tension ...*

*Il me semble que les perturbations rencontrées par mes administrés relèvent de cette définition.*

*C'est pourquoi, je souhaite que dans le cadre du programme CAS-FACE 2019, les travaux nécessaires au fonctionnement normal du réseau sur le territoire communal soient engagés.*

*Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments distingués.*

## **7) Rallye de l'Avesnois – Ville de Fourmies**

Monsieur Alain COUNE, représentant du Rallye de l'Avesnois, Ville de Fourmies, s'est présenté en mairie et a évoqué le projet de faire passer le rallye 2019 organisé les 27 et 28 juillet dans la commune de Lez-Fontaine. Dans l'après-midi du samedi 27 à partir de 17 heures, les véhicules au départ de Sars-Poteries, rue principale ( Jean Jaurès ), arriveront à Lez-Fontaine par le chemin de Sars, tourneront à gauche direction rue Jeannette, puis à droite, rue du Trieu, et à gauche rue du général de Gaulle, à nouveau à gauche rue Léon Péron, enfin à gauche rue d'Offies. Pour assurer la sécurité, le village sera bloqué le temps des deux passages envisagés.

Monsieur COUNE s'est à nouveau présenté en mairie le 3 décembre 2018. Il a indiqué que suite au refus du passage du rallye sur le territoire de Wattignies-la-Victoire, le parcours a été modifié. A départ de la gare de Sars-Poteries, il emprunterait le chemin de Sars, tournerait à gauche au niveau de la Chapelle du Trieu, suivrait la rue du général de Gaulle, la rue Léon Péron et, bifurquerait rue d'Offies.

Le maire a indiqué aux organisateurs que la décision de laisser passer le rallye à Lez-Fontaine serait soumise au prochain conseil.

Après en avoir délibéré par :

- 2 Voix pour,
- 2 Abstentions (Véronique NICQ, Jérôme HONORE)
- 3 Voix contre (Sandrine CORRIER, Sandrine VINCENT, Philippe HANOT)

**Cette proposition est Refusée**

## **8) Questions diverses**

### **a) Cadeau Robin HIDDEN**

Par délibération du 31 mai 2017, le Conseil Municipal a accepté la proposition du maire de permettre d'offrir des cadeaux aux employés communaux ainsi qu'à l'institutrice de l'école du village à l'occasion d'événements familiaux, d'événements liés à la carrière ou d'autres événements importants dans une limite fixée à 100 euros.

A l'occasion de la naissance de Robin HIDDEN, il est proposé d'offrir une carte-cadeau d'un montant de 50. €

**Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition.**

### **b) Cadeau Michael DENIS**

Par ailleurs, M. DENIS cessera ses activités au sein de la commune le 3 janvier 2019. Il est également proposé de lui offrir une carte-cadeau d'un montant de 50 € en remerciement de son travail depuis le 4 janvier 2016.

**Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition.**

### **c) Vœux 2019**

La cérémonie des vœux 2019 se déroulera le dimanche 20 janvier 2019. Il est proposé au Conseil de fixer l'heure à 11 h au lieu de 12 h.

## **ACCORD UNANIME**

### **d) Travaux au Pont des Garennes**

Mercredi 28 novembre, sur le site du pont des Garennes, s'est tenue une réunion en présence de M. Emmanuel PETIT, président de la Fédération départementale de pêche du Nord, accompagné de son collaborateur Bastien PREVOT, de M. Fabien CHARLET du syndicat des deux Helves, de Éric PARIS de la D.D.T.M, de Florian GUILLAUME du Parc Naturel Régional, de Monsieur HORNAIN représentant les services de la Police de l'Eau, de Philippe HANOT et du maire représentant la commune.

M. PETIT a expliqué que *La Fédération du Nord pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique bénéficie d'une compétence de maîtrise d'ouvrage sur les travaux de restauration écologique.*

*La Solre présente un peuplement piscicole encore bien préservé avec notamment une belle population de truite fario sauvage. Dans l'objectif de permettre l'accessibilité aux frayères situées sur la partie supérieure de la Solre nous avons pour projet de rendre franchissable deux obstacles à la continuité écologique ; il s'agit du seuil du moulin d'Obrechies pour lequel les études préalables aux travaux sont en cours, et, deux petits seuils situés sur la commune de Lez-Fontaine au lieu-dit « les Garennes » qui ont fait l'objet d'un aménagement en septembre et octobre dernier.*

*Ces aménagements ont consisté à rendre franchissables ces deux seuils pour les espèces cibles de la Solre (en particulier truite fario, chabot et lamproie de Planer).*

*Pour permettre la réalisation de ces travaux une notification auprès de l'administration a été obtenue en juillet 2017 et un financement de la part de l'Agence de l'Eau Artois Picardie et de la Région « Hauts de France » a été octroyé dans le cadre d'un programme d'actions annuel.*

Le maire a fait connaître aux personnes présentes que la commune n'entend pas s'arroger des compétences qui ne sont pas les siennes, mais que, en qualité de propriétaire du Pont des Garennes et de ses abords, elle souhaite fermement être informée des travaux susceptibles d'être réalisés sur son territoire. Le président de la Fédération de pêche s'est engagé à répondre favorablement à cette exigence.

**e) Demande de l'APE de Lez-Fontaine**

Monsieur le Maire, donne lecture du courrier de Madame Ingrid BOULANGER, Présidente de l'APE de Lez-Fontaine.

L'APE sollicite le Conseil Municipal, dans le cadre d'un projet d'achat de petits vélos et trottinettes pour l'école, en accord avec notre directrice Madame Pauline HIDDEN.

Afin de stocker ce matériel, l'APE demande s'il est possible de réaliser un local dans la cour de l'école sous le préau.

**Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition.**

Il serait également souhaitable que l'A.P.E prévoie l'achat de casques.

**f) Le conseil remercie Philippe CHARLET** pour avoir offert une pierre à jeu de quilles, ainsi que les bénévoles qui ont procédé à son installation sur la place verte, près du terrain de pétanque.

**Plus aucun point n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h 20.**

Le Maire  
Christophe DECHERF

Sandrine CORRIER

Philippe HANOT Jérôme HONORE

Sylvain JOURDAIN

Véronique NICQ

Sandrine VINCENT